

AUTORISATION DE FIXATION ET D'UTILISATION DE L'IMAGE PHOTOGRAPHIÉE ET FILMÉE

Cette autorisation de fixation et d'utilisation de l'image photographiée et filmée est donnée à la SRL SHENQI, dont le siège social est établi Cours Michel Woitrin 18 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve et immatriculée à la TVA sous le n°0699.670.403 (ci- après « SHENQI »).

Cette autorisation est donnée à SHENQI pour lui permettre d'utiliser, aux conditions et modalités définies ci-après, l'image du Participant à des fins de communication, de promotion ou de formation, pour illustrer ses services et ses missions, et ce, dans le strict respect des valeurs de son code d'éthique.

Le Participant au sens des conditions générales disponibles ici donne l'autorisation à SHENQI de le photographier ou de le faire photographier, de le filmer ou de le faire filmer, de l'enregistrer ou de le faire enregistrer et/ou de l'interviewer, en tous lieux et en toute heure dans le cadre de sa relation avec SHENQI, et d'utiliser son image et ces enregistrements dans le cadre des activités organisées et des services rendus par SHENQI ainsi que pour la promotion de ces dernières selon les modalités décrites ci-dessous.

Le Participant reconnaît et accepte que son image, sa voix, ses propos ainsi que, le cas échéant, son nom et son prénom puissent à cette occasion être captés et enregistrés pour être utilisés à titre gracieux, en tout ou en partie, ensemble ou séparément, dans le monde entier et pour une durée de 1 (un) an tacitement reconductible ce qui signifie qu'elle se renouvelle de manière automatique et tacite à l'arrivée de son terme pour des périodes successives d'un an.

Le Participant est informé de sa faculté discrétionnaire de notifier à SHENQI au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période en cours et par lettre recommandée à la poste, sa volonté de ne pas voir la présente autorisation reconduite pour le terme suivant d'un an.

Le Participant déclare faire un choix éclairé en consentant cette autorisation et il a conscience que la diffusion et l'exploitation de ces images pourront avoir des conséquences sur sa vie privée.

C'est donc en parfaite connaissance de cause, agissant tant au titre des attributs de sa personnalité (image, voix, nom, prénom, etc.) que le Participant donne son autorisation pour que SHENQI fixe et utilise, ensemble ou séparément, son image, sa voix, ses propos, son prénom et son nom et les communique au public, en tout ou en partie, ensemble ou séparément.

De plus, le Participant reconnaît et a conscience que la présente autorisation n'emporte pas l'obligation pour SHENQI d'exploiter lesdites captations (images et son).

Plus particulièrement, le Participant reconnaît que son autorisation couvre notamment pour le monde entier et pour la durée fixée ci-avant :

- le droit de reproduire, d'adapter et de représenter son image photographiée et/ou filmée en utilisant tous rapports de cadrage, en noir et blanc et/ou en couleurs, accompagnées ou non d'un son postsynchronisé, notamment d'un commentaire, d'un dialogue ou d'une œuvre musicale ;
- le droit de fixer les images et les séquences filmées prises dans le cadre de la présente convention par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.) ;
- le droit de reproduire et de communiquer au public, par extrait ou intégralement, pour un nombre illimité d'utilisations, sous quelque forme que ce soit (Internet, télévision câblée, hertzienne, etc.) et sur tous supports, connus et inconnus à ce jour et notamment sur :

les flyers d'information des différents services de SHENQI ;

les documents de présentation de SHENQI (y compris le site Internet de SHENQI) ;

les PowerPoint de présentation ;

dans des articles de presse (locale, régionale ou internationale) ou reportages ;

• la page Facebook, Instagram, LinkedIn et autres réseaux sociaux de SHENQI ainsi que tout autre support

le site Internet de SHENQI ;

l'agenda des activités de SHENQI ;

la Newsletter transmise par email à la base de données de SHENQI ;

que SHENQI serait amenée à utiliser ou créer dans le but de sa communication.

- le droit de représenter, dans son intégralité ou par extraits, l'image photographiée et/ou filmée dans tout lieu privé, public ou réunissant du public, et notamment à l'occasion de cours, de formations ou de conférences.

x

Le Participant garantit à SHENQI qu'il a la pleine jouissance de son image et qu'il n'a pas conclu et ne conclura aucun contrat qui serait incompatible avec la présente autorisation.

Les négatifs, épreuves, films, enregistrements, etc. ainsi que les supports de ceux-ci resteront la propriété de SHENQI.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente autorisation est de la compétence des juridictions de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon qui appliqueront exclusivement le droit belge.

Le Participant garantit SHENQI d'avoir l'autorité pour accorder la présente autorisation.